



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Laval, le **30 NOV. 2022**

Madame, Monsieur,

L'Etat, Laval-Agglomération et la ville de Laval avec les partenaires du contrat de ville (Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne, conseil départemental de la Mayenne, les chambres consulaires, les bailleurs sociaux, le service public de l'emploi, etc) renouvellent pour 2023 leur appel à projets en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Après deux dernières années marquées par les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire, le retour de l'inflation et son impact sur le quotidien des habitants de nos quartiers prioritaires, le combat pour l'égalité de territoires reste d'actualité. Les trois piliers du contrat de ville (cohésion sociale, habitat/cadre de vie et emploi/développement économique) demeurent pertinents.

Nous entendons ainsi continuer à soutenir les initiatives ayant un effet de levier sur les politiques de droit commun et en complémentarité de celles-ci, privilégiant la mobilisation des publics et des partenariats locaux.

Pour ce dernier appel à projet relevant du cadre fixé par la loi du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine vous pourrez vous référer à la note de cadrage ci-jointe précisant les priorités et les modalités à respecter pour la transmission des projets.

Le dépôt d'un dossier de demande de subvention se fera en deux étapes :

1. L'envoi du dossier par courriel sur le CERFA n°12156*06 ainsi que l'annexe financière jusqu'au 13 janvier 2023 (et tout document utile à la compréhension de l'action)
2. A l'issue de son instruction et de sa validation par les partenaires, vous serez invité à le saisir sur le site suivant : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le conseiller communautaire de Laval
Agglomération
délégué à la politique de la ville,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture
de la Mayenne

Patrice MORIN

Samuel GESRET